



Mairie de Bert

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU MARDI 20 MAI 2025

6 Rue de la Mairie
03130 - Bert

Tél : 00 33 4 70 99 60 90

Courriel : mairie-bert@orange.fr

Date de convocation : 15 mai 2025

Mardi 20 mai 2025 à 18 h 30,

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Michel VIVIER, Maire.

Étaient présents : M. Michel VIVIER, M. Jean Louis MESTRIES, M. MATHIEU Patrick, Mme MATHIEU Dominique, Gilles JALICOT, M. Nicolas GUY, Mme Emilie BERNARDIN, M. Didier RIVES.

Pouvoirs : Néant

Etai(ent)t excusé(e)s : /

Absent(s) : /

Secrétaire de séance : Mme Emilie BERNARDIN

Le quorum est atteint.

N° Ordre	Objet	Décision du Conseil
D26.2025	Ligne de Trésorerie à échéance - Souscription	8 voix POUR
D27.2025	Autorisation de signature de la convention Agence Postale	1 ABSTENTION (JALICOT Gilles) 7 voix POUR

Ce procès-verbal sera validé au commencement de la séance suivante, signé par Monsieur le Maire et le secrétaire de séance. Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal sera publié et un exemplaire papier sera mis à la disposition du public aux horaires d'accès de la mairie.

Affiché le 22/05/2025

PROCÈS-VERBAL
DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
En date du 20 mai 2025

Date de convocation : 15 mai 2025

Mardi 20 mai 2025 à 18 h 30,

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Michel VIVIER, Maire.

Étaient présents à l'ouverture de la séance : M. Michel VIVIER, M. Jean Louis MESTRIES, M. Patrick MATHIEU, Mme Dominique MATHIEU, M. Gilles JALICOT, M. Nicolas GUY, Mme Emilie BERNARDIN, M. Didier RIVES.

Pouvoirs : Néant

Etai(ent)t excusé(e)s : /

Absent(s) : /

Secrétaire de séance : Mme Emilie BERNARDIN

Le quorum est atteint.

Ordre du Jour :

- Décisions du maire
- Approbation du Procès-Verbal de la précédente réunion
- Ligne de trésorerie actuelle à échéance
- Ligne de trésorerie à souscrire
- Extension des réseaux : financement de ces travaux - part du pétitionnaire, part de la commune
- Autorisation de signature de la convention Agence Postale
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la dernière réunion :

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte-rendu relatif à la séance du 8 avril 2025.

DECISIONS DU MAIRE

Néant-----

**LIGNE DE TRESORERIE
DEMANDE DE SOUCRIPTION**

Monsieur le Maire précise que la ligne de trésorerie accordée par la Caisse d'Epargne et validée par le Conseil Municipal en date du 4 avril 2024 est arrivée à échéance le 15 mai 2025.

Il convient, dans l'attente du versement des subventions accordées dans le cadre de la réhabilitation de l'ancienne école/cantine en maison des associations, d'autoriser la souscription d'une nouvelle ligne de trésorerie.

Monsieur le Maire présente la proposition de la Caisse d'Epargne pour une ligne de 180 000,00 €.

Entendu les explications, le conseil municipal, avec 8 voix POUR, valide et accepte l'offre de la Caisse d'Epargne pour une ligne de trésorerie d'un montant de 180 000,00 € à compter du 20 mai 2025, au taux de 2,99 % et pour une durée de un an, et autorise Monsieur le Maire à signer la ligne de trésorerie.

**EXTENTION DE RESEAUX
FINANCEMENT**

Monsieur le Maire informe l'assemblée, que pour les demandes de construction, de raccordements de réseaux, et précise que les réseaux ne sont dus que dans les zones U. Dans les zones AU, elles sont à prévoir lors de l'urbanisation des zones ciblées. Toutes les autres zones, la commune n'est pas obligée de réaliser des réseaux ; c'est à la charge du pétitionnaire. (cf. JO Sénat du 13/09/2001 – page 2989).

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les précédentes décisions pour l'ouverture d'une agence postale communale. Les démarches ont commencé avec le Prestataire La Poste et pour la bonne marche de cette agence, il convient de signer une convention de partenariat pour la gestion d'un point de contact La Poste Agence Communale éligible au fonds de péréquation.

Cette convention doit être établie entre La Poste et la commune de Bert, représentée par son maire en vertu d'une délibération du conseil municipal. Elle reprend les conditions pour l'accomplissement de ce service de proximité, notamment le personnel affecté à la LPAC (La Poste Agence Communale), les formations, les horaires d'ouverture, le fonctionnement, les modalités financières, l'indemnité exceptionnelle d'installation, les responsabilités, la durée, la résiliation, le suivi du partenariat.

Ayant entendu les explications, le conseil municipal décide, avec 1 ABSTENTION (M. JALICOT Gilles, 7 voix POUR) d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de La Poste Agence Communale.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le conseil d'avoir la salle Maison des Associations leu club des Aînés. Didier RIVES intervient pour un problème de résonance et des rideaux antiphoniques. Monsieur le Maire rappelle que lors de son intervention de bienvenue il avait indiqué l'existence de rideaux isophoniques dans ces locaux.
Monsieur Gilles JALICOT prend la parole au sujet du travail des agents techniques et propose d'établir un planning et un suivi chaque semaine avec les agents pour atteindre les objectifs attendus les membres de la commission voirie (Messieurs JALICOT, NICOLAS, RIVES) seront chargés de cette mission en étant au moins deux par entretien.
Monsieur Patrick MATHIEU conseille de prendre attache avec les agents pour expliquer aux agents cette décision du conseil. Monsieur le Maire s'en chargera cette fin de semaine.
- Didier RIVES propose de rechercher de parents « bénévoles » pour assurer l'accompagnement des enfants pendant les trajets scolaires.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance à 19 h 15.

La prochaine réunion aura lieu le 17 juin 2025.

Le secrétaire de séance,

Emilie BERNARDIN

Le Maire,

Michel VIVIER